

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE D'IETEREN GROUP SA/NV,
TENUE A BRUXELLES AU SIEGE
LE JEUDI 28 MAI 2026 A 15 HEURES

La séance est ouverte à 15h00 heures sous la présidence de M. Nicolas D'IETEREN, Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 30 des statuts.

Le Président de l'Assemblée désigne comme secrétaire Madame Amélie Coens et s'adjoit comme scrutateurs, Monsieur Jean-François Bourguignon et Monsieur Francis Deprez.

Le Président expose que les convocations contenant l'ordre du jour ont été publiées, conformément à l'article 25 des statuts et à la loi, sur le site web de la société ainsi qu'à travers un communiqué de presse.

Les actionnaires ont eu l'occasion d'exprimer leurs votes à l'avance en remplissant les formulaires de vote par procuration ou par correspondance qui ont été mis à leur disposition par la société.

Tous les actionnaires représentés ou qui ont voté par correspondance se sont conformés aux prescriptions relatives au dépôt des titres.

Monsieur le Président fait signer par les membres du bureau la liste des présences ci-annexée, qui constate que des détenteurs de 43.299.452 actions (82,44 % du capital) et de 5.000.000 parts bénéficiaires, sont représentés ou ont voté par correspondance, pour un total de 48.299.452 voix.

En conséquence, la présente Assemblée Générale est légalement et valablement constituée pour délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Rapports de gestion du Conseil d'administration, rapports du Commissaire sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2025, et rapport d'assurance limitée du Commissaire concernant l'information en matière de durabilité relatif à l'exercice 2025. Communication des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2025.**
2. **Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, en ce compris la répartition du bénéfice.**
Proposition d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025, en ce compris la répartition du bénéfice (proposition de distribuer un dividende brut de EUR 2,00 par action et de EUR 0,25 par part bénéficiaire).
3. **Rapport de rémunération 2025.**
Proposition d'approuver le rapport de rémunération intégré dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du Rapport annuel 2025.

4. Politique de rémunération.

Proposition d'approuver les changements à la politique de rémunération de la Société.

5. Rémunération d'administrateur.

Proposition d'adapter la rémunération annuelle fixe ("all-in") du Vice-président du Conseil d'administration à EUR 250.000.

6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

Proposition de donner décharge, par vote séparé,

○ *à l'ensemble des administrateurs*

○ *au commissaire*

pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

7. Renouvellement d'administrateur.

Proposition de renouveler le mandat de Diligencia Consult SRL, représentée par Madame Diane Govaerts, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2030, en tant qu'administratrice indépendante au sens de l'article 7:87 §1 du Code des sociétés et des associations. Le Conseil d'administration confirme expressément ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Diligencia Consult SRL.

Sa biographie peut être consultée sur le lien suivant :

<https://www.dieterengroup.com/fr/assemblees-generales/>.

8. Renouvellement du commissaire.

Proposition, sur la recommandation du Comité d'audit et dans le respect de l'article 3:88 du Code des sociétés et des associations, de renouveler le mandat de commissaire de la société KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1950 Zaventem (Belgique) pour une durée de 3 ans (contrôle des comptes statutaires et consolidés 2026, 2027, et 2028; ainsi que la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité). Le mandat du commissaire expirera au terme de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL désignera monsieur Grégory Gonzalez (IRE Nr. A02588), réviseur d'entreprises, comme représentant permanent, pour la mission de contrôles des comptes statutaires et consolidés.

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL désignera monsieur Grégory Gonzalez (IRE Nr. A02588) et monsieur Tanguy Legein (IRE Nr. A02651), réviseurs d'entreprises, comme représentants permanents, pour la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité.

Les émoluments du commissaire pour la mission de contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2026, seront de EUR 255.000, hors frais forfaitaires (8%) et hors TVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés

spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris la cotisation par mandat) que KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Les émoluments du commissaire pour la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité pour l'année comptable se clôturant le 31 décembre 2026, seront de EUR 215.000, hors frais forfaitaires (8%) et hors TVA. Ces émoluments seront adaptés chaque année en tenant compte de l'évolution de l'indice santé. Tous frais directs contractés spécifiquement auprès de tiers du fait de l'exécution des services de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL ne font pas partie des honoraires, et seront facturés en surplus, en ce compris les cotisations variables sur chiffre d'affaires (y compris la cotisation par mandat) que KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL est tenu de verser à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

9. Procuration pour les formalités.

Proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautaerts et Isabelle Stanson, qui toutes, à cet effet, élisent domicile à Rue du Mail 50, 1050 Bruxelles, chacune agissant séparément, afin d'assurer les formalités auprès d'un guichet d'entreprise en vue d'assurer l'inscription/la modification des données dans la Banque Carrefour des Entreprises et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

* * *

Avant d'aborder la discussion de l'ordre du jour, le Président donne la parole au management qui expose les résultats de l'année 2025.

Le management répond également aux questions qui sont posées par les actionnaires présents à l'Assemblée.

* * *

Concernant le point 1 de l'ordre du jour concernant la communication des rapports de gestion, rapports du commissaire sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2025, et rapport d'assurance limitée du commissaire concernant l'information en matière de durabilité, le président indique qu'il ne sera pas donné lecture de ces rapports dont les actionnaires ont pu prendre connaissance.

Statuant sur le point 2 de l'ordre du jour concernant l'approbation des comptes annuels 2025, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 48.282.661 (99,98%)
- b. CONTRE : 11.309 (0,02%)
- c. ABSTENTION : 5.482

Le Président confirme que le dividende ordinaire brut de EUR 2,00 par action et de EUR 0,25 par part bénéficiaire sera payable contre remise du coupon n° 17 à partir du 11 juin 2026.

Statuant sur le point 3 de l'ordre du jour relatif à l'approbation du Rapport de rémunération 2025,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 37.836.120 (79,51%)
- b. CONTRE : 9.753.448 (20,49%)
- c. ABSTENTION : 709.884

Statuant sur le point 4 de l'ordre du jour relatif à l'approbation de la politique de rémunération,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 38.947.043 (81,84%)
- b. CONTRE : 8.642.108 (18,16%)
- c. ABSTENTION : 710.301

Statuant sur le point 5 de l'ordre du jour relatif à l'approbation de la rémunération du Vice-Président, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 42.864.409 (88,97%)
- b. CONTRE : 5.314.485 (11,03%)
- c. ABSTENTION : 120.558

Statuant sur le point 6 de l'ordre du jour concernant la décharge aux administrateurs en fonction en 2025, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 46.685.474 (96,73%)
- b. CONTRE : 1.576.535 (3,27%)
- c. ABSTENTION : 37.443

Statuant sur le point 6 de l'ordre du jour concernant la décharge au commissaire,

l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 47.817.872 (99,08%)
- b. CONTRE : 444.740 (0,92%)
- c. ABSTENTION : 36.840

Statuant sur le point 7 de l'ordre du jour concernant le renouvellement du mandat d'administrateur indépendant de Diligencia Consult SRL, représentée par Madame Diane Govaerts, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 46.950.479 (97,35%)
- b. CONTRE : 1.277.878 (2,65%)
- c. ABSTENTION : 71.095

D'IETEREN GROUP SA/NV
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles (Belgique)
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

Statuant sur le point 8 de l'ordre du jour concernant le renouvellement du mandat du commissaire, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 43.930.650 (90,95%)
- b. CONTRE : 4.368.751 (9,05%)
- c. ABSTENTION : 51

Statuant sur le point 9 de l'ordre du jour concernant la proposition de conférer tous pouvoirs à Amélie Coens, Aurélie Cautaerts et Isabelle Stanson, afin d'assurer les formalités nécessaires, l'Assemblée adopte la résolution proposée comme suit :

- a. POUR : 48.262.886 (99,92%)
- b. CONTRE : 36.512 (0,08%)
- c. ABSTENTION : 54

* * *

D'IETEREN GROUP SA/NV
Rue du Mail, 50
1050 Bruxelles (Belgique)
N° entreprise 0403448140
RPM Bruxelles

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, le Président lève la séance à 16 :36.

Dont procès-verbal établi aux lieu et date ci-dessous.

Bruxelles, le 28 mai 2026.

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Le Président